

AVENUE FERNAND FOREST, RUE DE CHANTERANNE, AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Le projet InspiRe comprend la restructuration complète du réseau de transports métropolitain nécessitant la mise en place d'aménagements spécifiques pour en garantir l'efficacité.

Depuis le 13 juin, et pour une durée d'un mois, des **travaux d'aménagement du futur réseau de bus** ont débuté avenue Fernand Forest, rue de Chanteranne et avenue de la République.

Sont notamment prévues : la création de quais de bus, la création d'un couloir bus, la reprise des enrobés et de la signalisation, la création de stationnements, etc.

Ces travaux entraîneront des impacts sur les différentes circulations (bus, piétons, cycles, voitures). Les conditions de circulation seront précisées sur le site InspiRe.

Des travaux de nuit sont prévus les nuits du 1^{er} au 2 juillet et du 15 au 19 juillet.

La mise en service de ces futurs aménagements est prévue dans le courant de l'été, dès la fin des travaux.

Informations

Des informations complémentaires seront communiquées sur le site internet InspiRe au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'équipe des médiateurs travaux est joignable au : 06 15 76 29 41.

Vous pouvez également poser vos questions par email : contact@inspire-clermontmetropole.fr



Calendrier



Lancement :

13 juin

Durée : 1 mois

« sous réserve des aléas de chantier non connus à ce jour », les dates seront mises à jour régulièrement sur le site InspiRe.

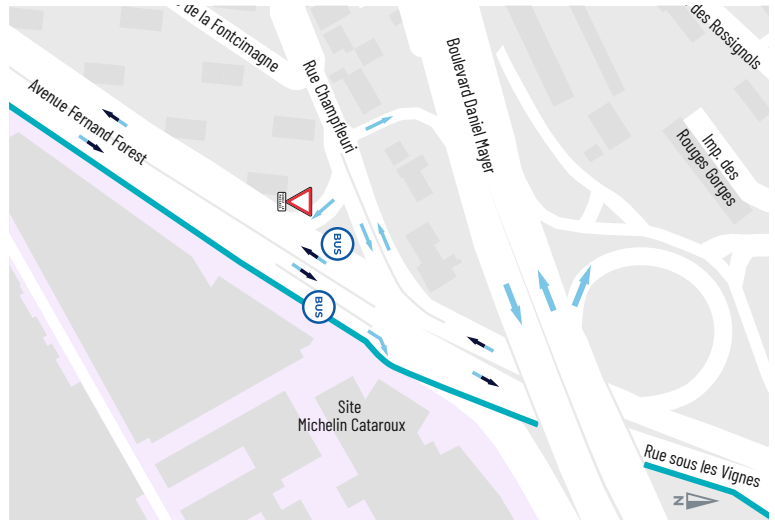
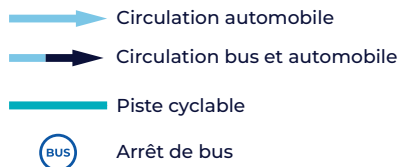


LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

L'avenue Fernand Forest, la rue de Chanteranne et l'avenue de la République à Clermont-Ferrand évoluent avec ces travaux. De nouveaux aménagements sont prévus sur ce secteur.

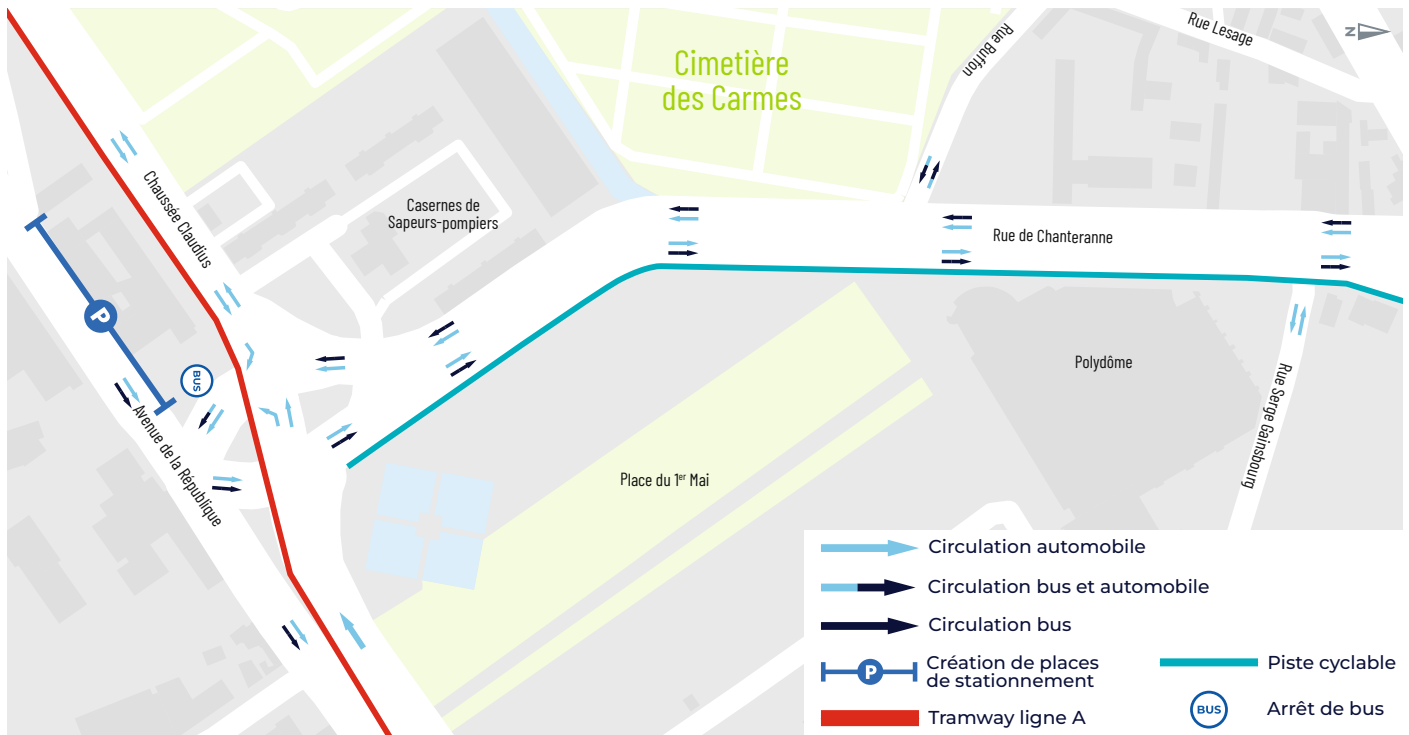
Avenue Fernand Forest

- création de deux quais bus ;
- modification de la voie d'insertion reliant la rue Champfleuri à l'avenue Fernand Forest ;
- maintien des aménagements cyclables ;
- maintien du stationnement.



Rue de Chanteranne

- création d'une voie réservée à la circulation des bus (site propre) entre l'avenue de la République et la rue Serge Gainsbourg.



Avenue de la République

- création d'une voie réservée à la circulation des bus (site propre) ;
- création de 5 places de stationnement.

